

Suivi de la convergence dans l'Union européenne

Progrès réalisés en matière de convergence dans le domaine socio-économique



Toute citation du présent rapport doit être accompagnée de la référence suivante:

Eurofound (2018), *Progrès réalisés en matière de convergence dans le domaine socio-économique*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.

Auteurs: IRS (Istituto per la Ricerca Sociale), University of Bergamo, et Massimiliano Mascherini (Eurofound)

Directeurs de recherche: Massimiliano Mascherini et Martina Bisello

Projet Eurofound: Suivi de la convergence de l'emploi et des indicateurs socio-économiques (171002)

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne

Le présent rapport et tous les documents connexes sont disponibles en ligne à l'adresse suivante: <http://eurofound.link/ef18060>

© Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, 2018

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Pour toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres éléments non couverts par le droit d'auteur d'Eurofound, l'autorisation doit être obtenue directement auprès des titulaires du droit d'auteur.

Image de couverture: © sima/Shutterstock

Autres images: p. 1 © Daniel Madrigal Madrigal/Shutterstock; p. 2 © Neil Lang/Shutterstock;

p. 6 © Bodnar Taras/Shutterstock; p. 18 © Denis Linine/Shutterstock;

p. 20 © Thomas Bethge/Shutterstock.

Toute question relative au droit d'auteur doit être adressée par écrit à l'adresse suivante:

copyright@eurofound.europa.eu

La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) est une agence tripartite de l'Union européenne dont le rôle est de fournir des informations dans le domaine des politiques sociales et liées au travail et à l'emploi. Eurofound a été instaurée en 1975 par le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil en vue de contribuer à la planification et à la mise en place de meilleures conditions de vie et de travail en Europe.

Version imprimée: ISBN: 978-92-897-1819-6 ISSN: 2599-8145 doi:10.2806/662451 TJ-AR-18-007-FR-C

PDF: ISBN: 978-92-897-1821-9 ISSN: 2599-8188 doi:10.2806/470965 TJ-AR-18-007-FR-N

Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

Téléphone: (+353 1) 204 31 00

Courriel: information@eurofound.europa.eu

Site web: www.eurofound.europa.eu

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Numéro gratuit*: 00 800 6 7 8 9 10 11

*Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.



Introduction

Une convergence ascendante, stable et soutenue des États membres de l'Union européenne dans le domaine socio-économique apparaît de manière évidente au cours des dernières décennies. Ce processus a cependant été interrompu par la profonde crise financière et économique mondiale qui a sévi entre 2008 et 2010. Certains États membres et certaines régions ont été plus durement touchés que d'autres, tant sur le plan économique que sur le plan social. La crise a ainsi attiré davantage l'attention sur les asymétries sociales et économiques des États membres ainsi que sur la capacité de ces derniers à réagir aux chocs économiques. La nécessité de soutenir aussi bien la convergence sociale que la convergence économique est devenue l'une des priorités stratégiques actuelles de l'Union.

Lancé fin 2017, le socle européen des droits sociaux vise à procurer aux citoyens des droits nouveaux et plus efficaces, à éviter la fragmentation sociale et à renforcer la convergence ascendante des États membres. En lien avec les principes du socle, plusieurs options stratégiques sont actuellement débattues en vue d'accroître la convergence sociale et économique et de prévenir les asymétries en matière de performance des États membres.

La présente note d'orientation fournit une image actualisée de la convergence socio-économique entre les 28 États membres et en leur sein. Compte tenu de l'ampleur de la sphère socio-économique, l'analyse porte sur quatre indicateurs clés:

- produit intérieur brut (PIB) réel par habitant;
- revenu disponible des ménages;
- niveau du salaire minimum national;
- inégalités de revenus.

Les présentes conclusions sont tirées du rapport d'Eurofound intitulé *Progress on convergence in employment and the socioeconomic area* (Progrès réalisés en matière de convergence dans le domaine de l'emploi et dans le domaine socio-économique), dont la publication est prévue pour 2019.

La présente note examine de manière détaillée l'une des options stratégiques envisageables au niveau de l'Union pour soutenir la convergence socio-économique et prévenir les divergences parmi les États membres: la mise en place d'une politique européenne en matière de salaire minimum.



Contexte politique

L'Union européenne a été décrite par la Banque mondiale comme la plus grande « machine à convergence » du monde moderne » du fait de sa capacité à élever les États membres les plus pauvres au rang de pays à revenu élevé (Ridao-Cano et Bodewig, 2018). Les données empiriques révèlent que cet effet de convergence produit par l'adhésion à l'Union européenne s'applique non seulement aux résultats obtenus sur le plan économique, mais également aux performances dans le domaine social, telles que celles ayant trait à l'emploi et aux conditions de vie et de travail (Eurofound, 2018).

La crise économique a interrompu les modèles consolidés en matière de convergence ascendante de l'Union et accru la divergence des États membres, notamment en ce qui concerne les inégalités de revenus, l'emploi et les conditions de vie. Bien que, depuis 2014, une convergence ascendante soit à nouveau observée en ce qui concerne la plupart des aspects des performances économiques et sociales des États membres, les effets de la crise sont toujours visibles en ce sens que certains indicateurs relatifs à l'emploi et aux conditions de vie n'ont pas retrouvé leur niveau de 2008. La crise n'ayant pas eu une incidence uniforme, l'idée que les États membres devraient disposer d'instruments politiques supplémentaires leur permettant d'améliorer leur résilience aux chocs et d'éviter de futures divergences s'est installée au cœur du débat en matière de politique. Le renforcement de la résilience portera également ses fruits à la

lumière des défis qui se poseront à l'avenir, tels que l'évolution démographique, les migrations et, en particulier, la numérisation et le changement technologique.

La crise a montré que les récessions économiques sont susceptibles d'avoir une incidence négative sur les performances des États membres en matière sociale si une réponse adéquate n'est pas apportée. Le débat actuel sur les politiques macroéconomiques met constamment en avant la nécessité d'évaluer les coûts et les avantages sociaux éventuels des mesures d'assainissement budgétaire. Dans le cadre de ce changement de paradigme, l'accent est désormais mis sur les risques, coûts et conséquences à long terme résultant d'une prise en considération insuffisante de l'emploi et des questions sociales. Des questions se posent quant à la faisabilité sociale de certaines réformes en période de récession qui pourraient avoir une incidence néfaste aux niveaux social et économique.

Bien que le renforcement de la croissance économique ait toujours été un élément central du discours stratégique, la plus grande attention est aujourd'hui accordée à la dimension sociale de l'action de l'Union. La conviction que la convergence sociale et la convergence économique vont de pair (Moscovici, 2017) a été largement défendue. Comme l'a fait observer le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, lors de son discours d'ouverture de la session plénière du

Parlement européen de juillet 2014, il convient d'œuvrer en faveur d'un renforcement de la capacité de l'Union à soutenir la croissance et la convergence socio-économiques afin de préserver et de consolider l'euro, et d'empêcher le mécontentement des citoyens pour le projet européen. En outre, le rapport des cinq présidents, publié en 2015, atteste que la nécessité d'une convergence en matière de performance et de cohésion sociales est reconnue à l'échelon politique le plus élevé, et prévoit la mise en place d'un « socle de protection sociale » applicable à l'éducation, aux retraites, aux soins de santé et à la sécurité sociale (Juncker et al., 2015).

L'inclusion des mécanismes de coordination de l'emploi et des aspects sociaux dans le cadre du semestre européen a renforcé l'attention accordée par les institutions de l'Union à un large éventail de questions relatives aux politiques appliquées dans ces deux domaines. En outre, de nouveaux indicateurs ont été introduits dans le mécanisme de surveillance macroéconomique afin de suivre l'évolution des questions sociales et de l'emploi.

Le socle européen des droits sociaux pourrait présenter un potentiel considérable pour faire progresser l'élaboration d'outils permettant de consolider la dimension sociale de l'Union. Bien que la mise en œuvre du socle tienne compte du rôle de premier plan joué par les États membres et les partenaires sociaux, la Commission peut faciliter ce processus au moyen d'instruments législatifs et budgétaires et en veillant à la coordination étroite des stratégies adoptées en matière économique et sociale. À cet égard, le semestre européen pourrait constituer un outil essentiel, susceptible, en outre, de promouvoir une convergence économique et sociale à la hausse

Choix stratégique d'un soutien à la convergence ascendante dans le domaine socio-économique

Ces dernières années, les institutions européennes ont encouragé les discussions concernant un certain nombre de mesures susceptibles de renforcer la convergence ascendante en matière sociale et de réduire les inégalités. Parmi les options stratégiques débattues figure la mise en œuvre d'un régime de salaire minimum européen, à savoir une approche coordonnée au niveau de l'Union concernant les mesures relatives au salaire minimum, qui permettrait de remédier à la

pauvreté des travailleurs dans l'Union et contribuerait à réduire l'ampleur de la concurrence par les bas salaires tout en favorisant le développement économique (OIT, 2016). La participation des partenaires sociaux au processus de détermination et d'ajustement des taux de salaire minimum pourrait également conduire à des résultats positifs en matière de cohésion sociale.

Débat sur le salaire minimum européen

Le débat sur l'introduction d'un salaire minimum européen a été ouvert au cours des années 1980, dans le contexte d'un secteur des bas salaires de plus en plus grand et d'écarts salariaux de plus en plus prononcés résultant de l'expansion de ce qui était alors la Communauté économique européenne. Toutefois, ce n'est que récemment, avec l'accroissement des inégalités et la dégradation des conditions de vie qui ont suivi la crise, que le débat s'est intensifié concernant l'uniformisation et la coordination des salaires minimums entre les États membres et l'instauration d'une politique européenne en matière de salaire minimum.

La crise économique a mis en lumière la question des salaires, les réductions de salaire étant considérées comme essentielles pour maintenir la compétitivité et sortir de la récession. Le « Pacte pour l'euro plus », qui est entré en vigueur en décembre 2011, est né de ce débat et visait à inciter les États membres à entreprendre des réformes en matière de compétitivité, d'emploi, de viabilité des finances publiques et de stabilité financière. En outre, les protocoles d'accord signés par les pays ayant reçu un renflouement de la part de l'Union prévoyaient fréquemment des réductions des niveaux de salaire minimum et des réformes des systèmes de négociation collective parmi les mesures devant être mises en œuvre (Busch et al., 2013). En août 2016, la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen a adopté le rapport sur le dumping social dans l'Union européenne, selon lequel les salaires devraient permettre aux travailleurs de mener une vie décente et a recommandé

l'instauration de planchers salariaux sous la forme d'un salaire minimum national, [...] dans le but de parvenir progressivement à au moins 60 % du salaire moyen au niveau national, dans la mesure du possible, de manière à éviter les écarts salariaux excessifs, à soutenir la demande globale et la relance économique et à jeter les bases d'une convergence sociale vers le haut.

Parlement européen, 2016, p.17

Les salaires figurent parmi les 20 principes et droits essentiels défendus par le socle européen des droits sociaux en vue de doter l'Europe de marchés du travail et de systèmes de protection sociale qui soient équitables et qui fonctionnent bien

Les travailleurs ont droit à un salaire équitable leur assurant un niveau de vie décent. [...] Un salaire minimum adéquat doit être garanti, de manière à permettre de satisfaire les besoins des travailleurs et de leur famille en fonction des conditions économiques et sociales nationales [...].

Commission européenne, 2017a

Les syndicats européens accueillent cette idée avec un enthousiasme mitigé. Dans son ouvrage publié en 2018, Martin Seeliger souligne que

la mise en œuvre d'un salaire plancher applicable dans le marché commun fait débat depuis plus d'une décennie parmi les syndicats de l'Union. En général, on peut raisonnablement supposer que les syndicats de pays présentant un faible niveau de négociation collective sont favorables à un salaire minimum institutionnalisé, alors que les syndicats de pays possédant des taux élevés de couverture tendent à y être réticents..

Seeliger, 2018, p. 1

En conséquence, la Confédération européenne des syndicats (CES), la principale organisation syndicale représentant les travailleurs au niveau européen, a mis l'accent sur certains des avantages éventuels que présenterait une approche européenne en matière de salaires minimums, tout en affirmant la nécessité de procéder avec discernement (CES, 2014; Schulten et al., 2015).

Au nombre des avantages relatifs à la mise en place d'un mécanisme européen de coordination des salaires minimums qui ont été recensés par la CES figure l'augmentation du niveau des salaires pour une proportion relativement importante de travailleurs dans l'hypothèse d'une approche fixant le point de référence pour le salaire minimum à 60 % du salaire médian national. La CES a également noté que cela aurait un effet positif sur l'image de l'Union aux yeux des citoyens européens. L'organisation syndicale a toutefois formulé des mises en garde concernant les éventuelles retombées négatives d'une telle politique, faisant observer qu'un niveau fixé à 60 % du salaire médian national pourrait se révéler trop faible, en particulier dans les pays à bas salaires ou dans ceux qui connaissent une diminution des salaires. Elle a fait part de ses préoccupations concernant le rôle réduit des partenaires sociaux dans la détermination des salaires et l'éventuel transfert de compétences en la matière. La CES a également souligné le risque que le plancher européen devienne un plafond national dès lors que, notamment dans le cadre de la directive relative au détachement de travailleurs, le salaire minimum pouvait être utilisé comme un moyen de pratiquer le dumping social.

La confédération des entreprises européennes, BusinessEurope, s'oppose à toute intervention sur les salaires minimums au niveau de l'Union. En 2012, elle s'est déclarée hostile à l'idée que l'Union impose des normes portant sur les salaires minimums (p. 5), affirmant que la politique salariale ne relève pas des compétences de cette dernière. Selon la confédération « la décision d'introduire un salaire minimum national est et devrait rester de la compétence des États membres » p. 5).

Principales conclusions

- Bien que la crise économique ait ralenti la convergence des États membres concernant certains de leurs résultats, l'analyse des indicateurs socio-économiques montre, au cours de la période 2000-2017, une tendance générale de l'Union à la convergence vers de meilleures conditions économiques, marquée par une hausse du PIB par habitant.
- La variabilité globale du PIB par habitant dans l'ensemble des États membres est en augmentation. Néanmoins, depuis 1995, les États membres qui ont adhéré à l'Union depuis 2004 rattrapent progressivement les pays les plus riches de l'ouest de l'Europe.
- La convergence vers le haut qui se produit au niveau de l'Union est manifeste en ce qui concerne le revenu disponible des ménages et le niveau des salaires minimums nationaux.
- Les inégalités de revenus ont considérablement augmenté parmi la population de l'Union et les écarts entre les États membres se sont creusés, ce qui reflète la gravité des répercussions de la crise économique.
- La variabilité parmi les États membres de la zone euro augmente et les disparités régionales s'accroissent depuis le début de la crise.
- Les estimations montrent que l'ampleur de la convergence régionale en matière de PIB par habitant et de revenu des ménages est moins importante dans la zone euro que dans l'Union prise dans son ensemble. En outre, on observe depuis le début de la crise une divergence significative au niveau des régions périphériques de la zone euro en ce qui concerne ces indicateurs.
- L'introduction d'un salaire minimum européen fait partie des options stratégiques envisagées dans la perspective de favoriser une convergence accrue en matière de revenu disponible. Cela pourrait également permettre de réduire les répercussions sociales des chocs à venir, la proportion grandissante de travailleurs pauvres ainsi que les inégalités de revenus parmi les pays, les régions et les catégories sociales. La vaste majorité des États membres (22 sur 28) ont instauré un salaire minimum national, qui constituerait un jalon essentiel dans l'élaboration d'une politique européenne en matière de salaire minimum.



Analyse des données disponibles

Suivi de la convergence dans le domaine socio-économique

La présente note d'orientation porte principalement sur la convergence vers le haut des États membres et des régions vers de meilleures conditions socio-économiques. Eurofound (2018) a défini la convergence vers le haut d'un indicateur donné comme une amélioration du niveau moyen de l'UE, visant un objectif politique, combinée à une réduction des disparités entre les États membres. Si tous les États membres améliorent leurs performances au niveau de l'indicateur tandis que les disparités sont réduites, on parle de convergence vers le haut stricte.

D'autres schémas d'évolution sont possibles:

- convergence vers le bas (baisse des performances et réduction des disparités);
- divergence vers le haut (amélioration des performances et augmentation des disparités);
- divergence vers le bas (diminution des performances et augmentation des disparités).

Le domaine socio-économique constitue un vaste domaine de recherche et il n'existe dans la littérature aucune définition unique qui soit communément admise. Pour suivre la convergence des résultats obtenus sur le plan socio-économique, Eurofound examine

l'évolution d'indicateurs dans quatre domaines: la macroéconomie, la protection sociale, l'accès aux services et l'égalité entre les femmes et les hommes. Le présent document porte sur quatre indicateurs socio-économiques:

- le PIB réel par habitant;
- le revenu disponible des ménages;
- les inégalités de revenus;
- le niveau du salaire minimum national.

Une analyse détaillée portant sur l'ensemble des indicateurs figurera dans le rapport (à paraître) intitulé *Progress on convergence in employment and the socioeconomic area* (Progrès réalisés en matière de convergence dans le domaine de l'emploi et dans le domaine socio-économique).

Aperçu des tendances

Le processus d'intégration politique et économique des États membres de l'Union a apporté des avantages substantiels sur le plan économique (Bongardt et Torres, 2013; BCE, 2017). Les données analysées dans cette étude montrent qu'entre 1995 et 2017, le PIB réel par habitant en standards de pouvoir d'achat (SPA) a augmenté dans l'ensemble des 28 États membres. Toutefois, des tendances à la convergence et à la divergence peuvent être mises en évidence au niveau de cet indicateur en fonction de la méthode utilisée pour mesurer la convergence. Bien que la variabilité

globale entre États membres se soit accrue, les pays les plus pauvres ont largement rattrapé les pays les plus riches dans ce domaine.

En moyenne, le PIB par habitant dans l'Union est passé d'environ 13 500 SPA en 1995 à presque 30 000 SPA en 2017. On observe cependant qu'en ce qui concerne le PIB par habitant et la variabilité de celui-ci, les tendances ont varié au cours des différentes phases de la période considérée, connaissant une forte augmentation entre 1995 et 2007 (divergence vers le haut), puis un recul en 2007 et 2008 dans le contexte de la crise économique (convergence vers le bas), avant de repartir à la hausse ensuite (convergence vers le haut).

Jusque dans les années 1990, les régions pauvres des États membres ont affiché une croissance plus rapide que les régions riches (Barro et Sala-i-Martin, 1992; Eichengreen, 2007). La convergence s'est poursuivie avec l'élargissement à 28 États membres, principalement sous l'effet du rattrapage rapide réalisé par les pays qui ont rejoint l'Union depuis 2004 (l'EU-13). Les États membres de l'est de l'Europe (États baltes, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Pologne, Roumanie et Slovaquie), notamment, présentent des taux de croissance dont l'augmentation est plus rapide que dans d'autres pays qui affichaient un PIB par habitant initialement plus élevé.

Cette convergence est particulièrement visible depuis 2007 parmi les pays non membres de la zone euro et l'EU-13, qui présentaient des disparités plus importantes au début des années 2000. Dans la zone euro, la tendance positive en matière de PIB réel par habitant s'est accompagnée d'une variabilité accrue parmi les États membres, le Luxembourg et l'Irlande connaissant une hausse plus rapide de leur PIB que les autres pays.

La convergence se manifeste également au niveau des indicateurs relatifs aux revenus, à savoir le revenu disponible des ménages et le niveau du salaire minimum national, bien que la crise ait accentué les inégalités de revenus au sein de la population de l'Union.

Les revenus des ménages sont restés relativement stables au cours des premières années de la crise. On peut supposer que cette stabilité initiale est imputable à l'effet fortement stabilisateur des régimes d'imposition et de prestations sociales. L'année 2012 a cependant été marquée par un accroissement de la dispersion des revenus (Commission européenne, 2014). Ce phénomène s'est produit bien que la quasi-totalité des États membres aient augmenté le

salaire minimum légal (en valeur nominale) pendant la crise. Néanmoins, dans de nombreux États membres, le salaire minimum ne s'est pas maintenu au niveau du salaire moyen (Commission européenne, 2014). Les mesures prises par les systèmes nationaux de relations professionnelles, telles que l'établissement d'un salaire minimum ou les pactes tripartites, ont contribué à prévenir l'augmentation des inégalités de revenus et de la pauvreté, en particulier dans les pays où l'influence des partenaires sociaux et la négociation collective ont subi un déclin structurel (Vaughan-Whitehead et Vazquez-Alvarez, 2018).

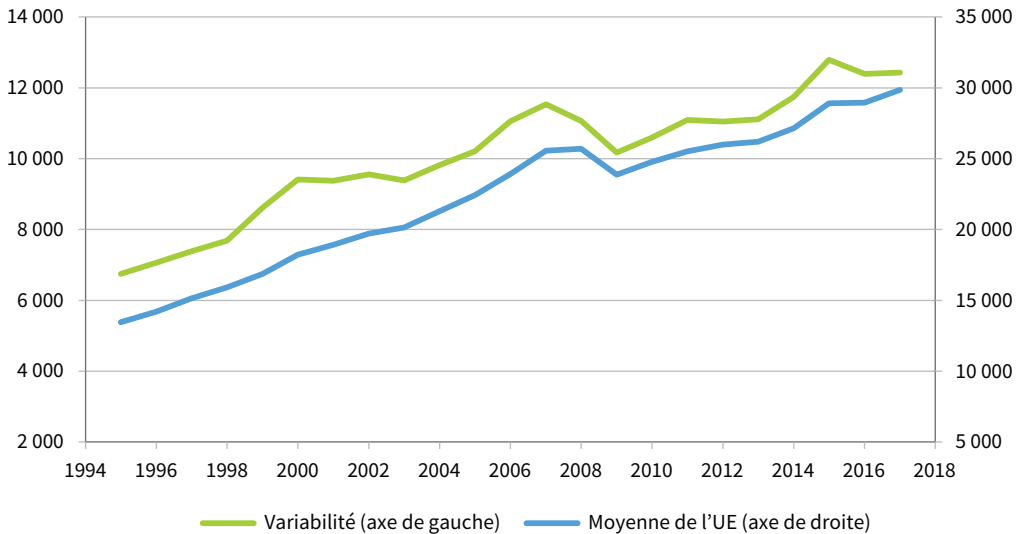
Malgré la convergence vers le haut observée au niveau du revenu disponible des ménages à la suite de la crise (entre 2011 et 2012), cette dernière a accentué les inégalités de revenus au sein de la population de l'Union ainsi que l'hétérogénéité socio-économique des États membres. De fait, la tendance s'est inversée, passant d'une convergence vers des inégalités de revenus plus faibles, enregistrée avant la crise, à une convergence de l'ensemble de l'Union vers une pauvreté et des inégalités accrues. Pendant la crise, la pauvreté a considérablement augmenté dans la plupart des États membres, y compris au sein de la population en âge de travailler (18-64 ans), en raison de la hausse du chômage, de la baisse de l'intensité de travail et de l'augmentation de la pauvreté des travailleurs (Commission européenne, 2014). Les pays non membres de la zone euro ont été les plus durement frappés, à l'image de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Lituanie et de la Roumanie, qui ont affiché des inégalités élevées et croissantes.

Analyse détaillée de quatre indicateurs

Le reste de cette section vise à analyser de manière approfondie les tendances observées en matière de convergence concernant les quatre indicateurs socio-économiques. Afin de saisir différents aspects de la convergence et de tirer des conclusions définitives sur les évolutions à la hausse ou à la baisse de l'ampleur des disparités, la présente analyse s'appuie sur une méthode élaborée par Eurofound (2018). Celle-ci est fondée sur trois mesures de la convergence, réalisées par les moyens suivants:

- vérifier si les États membres se rapprochent, ce qui veut dire que les disparités entre eux se réduisent (convergence sigma);

Graphique 1: évolution de la convergence en matière de PIB réel par habitant dans l'Union entre 1995 et 2017 (en SPA)



Remarque: La variabilité est exprimée en écart type.

Source: Calculs de l'auteur basés sur les données de l'enquête européenne sur les forces de travail (EFT-UE)

- évaluer la distance totale entre les États membres et l'État membre le plus performant, en tant que modèle à suivre (convergence delta);
- établir dans quelle mesure les pays les moins performants ont rattrapé les pays les plus performants (convergence bêta inconditionnelle).

Pour les quatre indicateurs, la convergence qui existe entre les États membres et en leur sein est examinée. L'analyse compare les tendances à l'intérieur et à l'extérieur de la zone euro ainsi que les tendances dans l'EU-13 par rapport à l'EU-15.

PIB réel par habitant

Le PIB réel par habitant représente la valeur totale (corrigée de façon à tenir compte des taux d'inflation) de l'ensemble des biens et des services produits par un pays au cours d'une année donnée, divisée par le nombre de personnes qui y habitent, et exprimée en SPA.

Au cours de la période 1995-2017, le PIB par habitant dans l'Union a connu une hausse quasi constante qui n'a été interrompue qu'en 2007-2008, dans le contexte de la crise (voir graphique 1). La variabilité du PIB parmi les États membres a suivi une évolution similaire, sous la forme d'une augmentation sur l'ensemble de la période concernée, nuancée par quelques fluctuations.

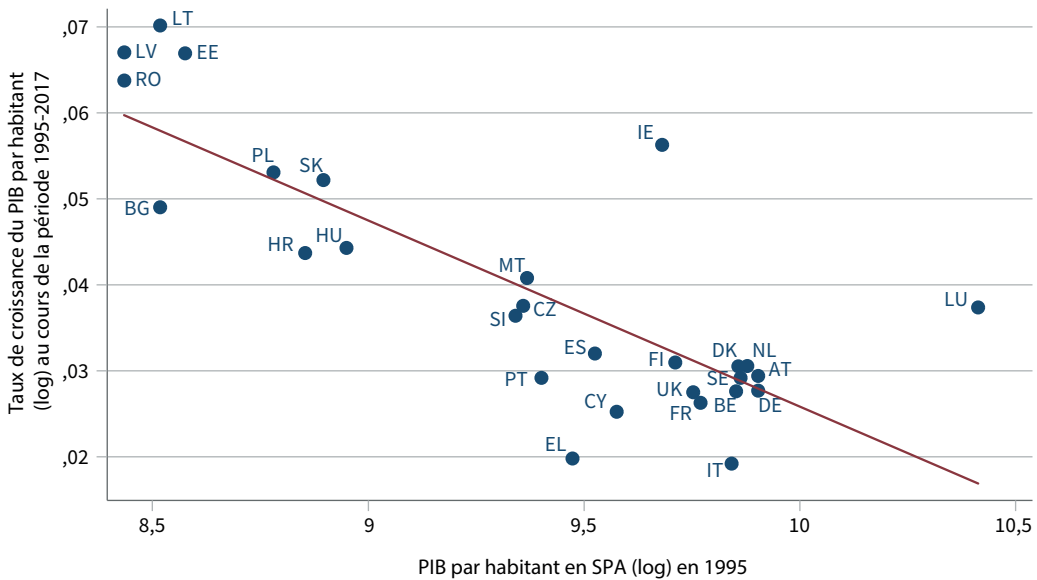
Une analyse plus poussée des données révèle cependant des différences considérables entre des groupes de pays. L'accroissement de la variabilité parmi les pays a été bien plus prononcé à l'intérieur de la zone euro qu'en dehors, en particulier pendant et après la crise. De fait, à partir de 2007, on constate une convergence des pays non membres de la zone euro.

Les disparités se sont accrues par rapport au pays le plus performant, le Luxembourg, dont le PIB par habitant est supérieur à celui de tous les autres États membres de l'Union.

L'analyse montre également que les pays de l'EU-13 ont rattrapé une partie de leur retard sur les pays les plus riches de l'Europe de l'ouest au cours de la période 1995-2017. Le graphique 2 révèle que les États baltes, la Bulgarie, la Croatie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie, notamment, ont connu une croissance plus rapide (comme l'indique leur position par rapport à l'axe vertical) que d'autres pays dont le PIB par habitant était initialement plus élevé, en particulier après 2010. Au sein de l'EU-15, on ne constate plus de convergence en matière de PIB.

D'un point de vue global, le rythme de la convergence dans l'Union est estimé à 2 % par an.

Graphique 2: rattrapage des États membres peu performants par rapport aux États membres les plus performants en matière de PIB réel par habitant dans l'Union entre 1995 et 2017



Source: Calculs de l'auteur basés sur les données de l'EFT-UE

Graphique 3: convergence régionale contre convergence nationale du PIB par habitant dans l'Union entre 2000 et 2016



Remarque: La variabilité est mesurée en utilisant le coefficient de variation.

Source: Calculs de l'auteur basés sur les données de l'EFT-UE

Tendances régionales

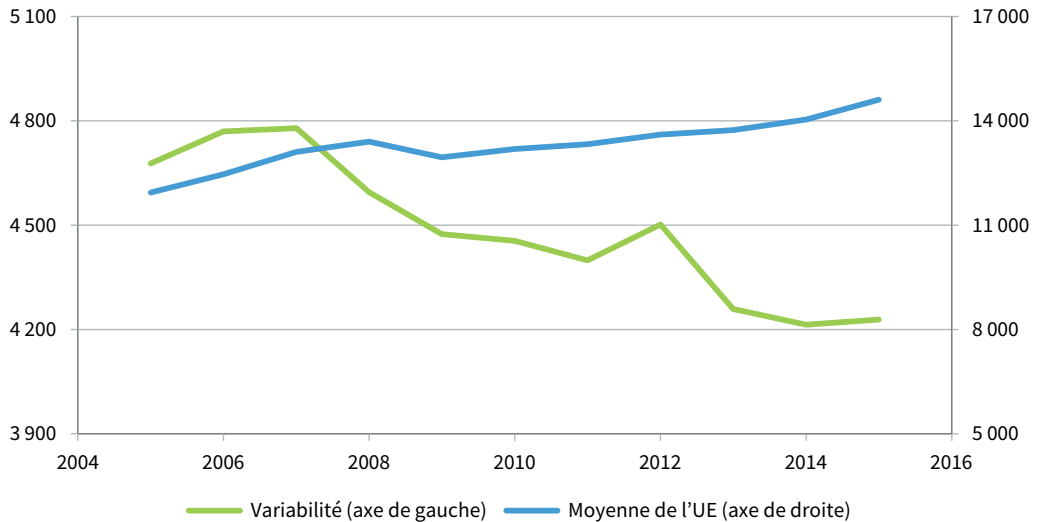
L'analyse des données régionales au niveau NUTS 2¹ montre que les disparités en matière de PIB par habitant sont plus importantes entre les régions de l'Union qu'entre les États membres (voir graphique 3). Les disparités régionales sont également plus prononcées au sein de la zone euro qu'en dehors. Entre 2000 et 2016, les données disponibles n'indiquent pas de rattrapage entre les régions de l'Union. De fait, les régions les plus pauvres ne se sont rapprochées des régions les plus riches qu'au cours de la période 2000-2010.

Revenu disponible des ménages

Le revenu disponible des ménages représente le solde du revenu primaire et de la redistribution des revenus en espèces (ces opérations couvrent les cotisations sociales payées, les prestations sociales reçues, les impôts courants sur le revenu et le patrimoine payés ainsi que les autres transferts courants), basé sur la consommation finale et exprimé en SPA (les données relatives à cet indicateur pour l'ensemble des 28 États membres sont uniquement disponibles pour la période 2005-2015.)

1 La nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS) est un système de classement qui s'applique au territoire économique de l'Union. Le niveau NUTS 2 détermine les régions de base pour l'application des politiques régionales.

Graphique 4: convergence en matière de revenu disponible des ménages dans l'Union entre 2000 et 2017



Remarque: La variabilité est exprimée en écart type.

Source: Calculs de l'auteur basés sur les données de l'enquête européenne sur les forces de travail (EFT-UE)

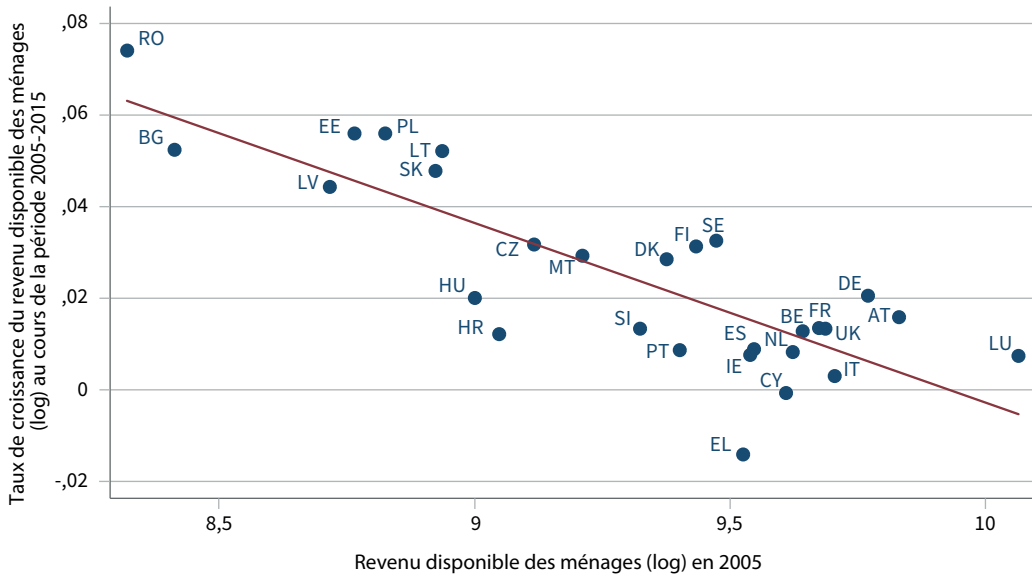
Entre 2005 et 2015, **une convergence vers le haut** a été constatée en matière de revenu disponible des ménages: en moyenne, ce dernier est passé de 11 900 à 14 600 SPA et la variabilité parmi les États membres a diminué (voir graphique 4).

La convergence a évolué de manière similaire pour les États membres situés dans la zone euro et ceux situés en dehors, bien que la variabilité entre pays ait, quant à elle, suivi des tendances différentes dans les deux zones. Parmi les pays de la zone euro, une nette convergence ascendante a pu être observée. En ce qui concerne les pays non membres de la zone euro, les disparités se sont accrues entre 2005 et 2007-2008 avant qu'une convergence ascendante plus régulière ne soit constatée à partir de 2008, quoique celle-ci ait été interrompue par une augmentation des disparités en 2012.

Entre 2005 et 2015, les disparités se sont globalement réduites par rapport au pays le plus performant, le Luxembourg, malgré quelques fluctuations. Au Luxembourg, le revenu disponible par habitant est extrêmement élevé par rapport à la plupart des autres États membres. Peu de pays affichent des niveaux comparables en matière de revenus, à l'exception de l'Autriche et de l'Allemagne qui se rapproche à grands pas.

Le graphique 5 illustre le rattrapage des États membres peu performants au cours de la période 2005-2015. Les États membres qui avaient les niveaux de revenu disponible des ménages les plus bas en 2005 (axe horizontal) sont ceux qui connaissent les taux de croissance les plus élevés (axe vertical): la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Pologne et la Roumanie en font notamment partie. Réciproquement, les pays qui affichaient initialement les niveaux les plus élevés, tels que Chypre, la Grèce et l'Italie, ont connu des taux de croissance plus faibles, voire négatifs.

Graphique 5: rattrapage des États membres peu performants par rapport aux États membres les plus performants en matière de revenu disponible des ménages dans l'Union entre 2005 et 2015



Source: Calculs de l'auteur basés sur les données de l'EFT-UE

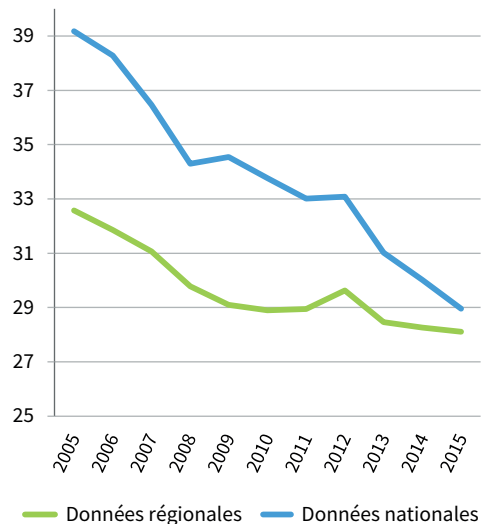
Dans l'ensemble, le rythme de convergence est estimé à 4 % par an et s'est intensifié après 2010, en particulier parmi les pays de l'EU-13.

Tendances régionales

L'analyse des données régionales au niveau NUTS 2 met en évidence une réduction des disparités de revenu disponible des ménages au niveau régional. Les disparités étaient plus faibles entre les régions qu'entre les pays jusqu'en 2012, lorsque la variabilité parmi les régions s'est mise à augmenter (voir graphique 6). Dans la zone euro, les données régionales montrent une variabilité moins prononcée que les données nationales, mais on constate une divergence évidente au lendemain de la crise (entre 2009 et 2012). Les régions des États membres situées hors de la zone euro affichent une convergence vers le haut sur l'ensemble de la période concernée.

Entre 2005 et 2015, le rattrapage s'est produit à raison de 3 % par an et a été plus rapide entre 2005 et 2010 qu'au cours des années suivantes. En outre, les régions situées en dehors de la zone euro et dans l'EU-13 connaissent des taux de convergence supérieurs à ceux des régions de la zone euro situées dans l'EU-15.

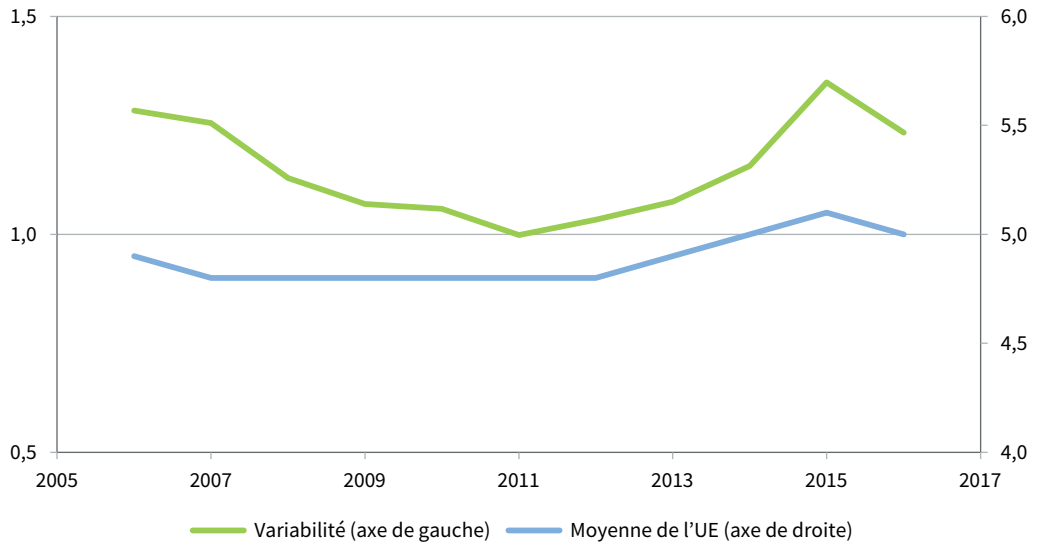
Graphique 6: convergence régionale contre convergence nationale du revenu disponible des ménages dans l'Union entre 2005 et 2015



Remarque: La variabilité est mesurée en utilisant le coefficient de variation.

Source: Calculs de l'auteur basés sur les données de l'EFT-UE

Graphique 7: évolution de la convergence en matière d'inégalités de revenus dans l'Union entre 2006 et 2016



Remarque: Les inégalités de revenus sont représentées par le rapport interquintile de revenu; la variabilité est exprimée en écart type.

Source: Calculs de l'auteur basés sur les données de l'EFT-UE

Inégalités de revenus

Dans cette étude, l'inégalité des revenus est mesurée par le rapport interquintile de revenu. Il s'agit du rapport entre la part du revenu total perçu par les 20 % de la population ayant le revenu le plus élevé (quintile supérieur) et la part du revenu total perçu par les 20 % de la population ayant le revenu le plus bas (quintile inférieur) (les données relatives à cet indicateur ne concernent que la période 2006-2016 et ne sont pas disponibles au niveau NUTS 2.)

En ce qui concerne les inégalités de revenus, on constate **une divergence vers le bas** globale au cours de la période 2006-2016: en moyenne, ces inégalités sont passées de 4,9 à 5 dans l'Union et la variabilité parmi les États membres s'est accrue (voir graphique 7). La divergence vers le bas est particulièrement visible au cours de la période la plus récente, entre 2012 et 2015.

On observe des schémas d'évolution différents au sein et en dehors de la zone euro au cours de la période concernée. Dans la zone euro, les inégalités de revenus se sont creusées régulièrement, malgré quelques fluctuations. Elles se sont au contraire considérablement résorbées entre 2007 et 2010 dans les États

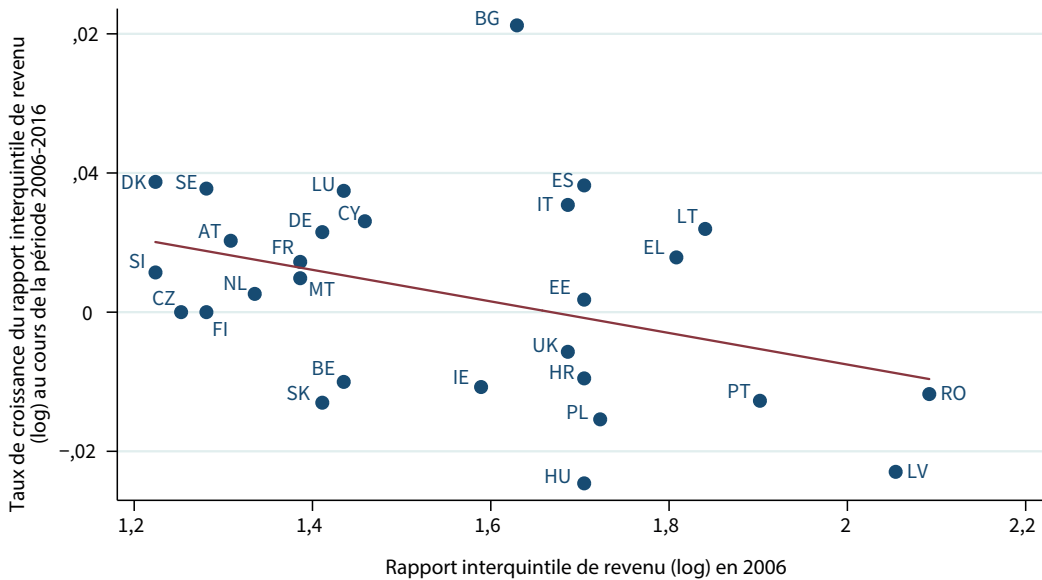
membres situés hors de la zone euro, avant de s'accroître à nouveau entre 2012 et 2015.

Si l'on examine les évolutions dans ce domaine d'un point de vue démographique, on constate que la convergence révélée par cet indicateur est assez comparable pour les femmes et pour les hommes, bien que la diminution des disparités dans les pays de l'Union entre 2007 et 2011 soit plus prononcée pour les femmes que pour les hommes.

Entre 2006 et 2011, les disparités se sont réduites entre les États membres et les pays les plus performants, à savoir la Slovaquie et la République tchèque (malgré une hausse soudaine au cours de l'année 2009, marquée par la crise), puis elles se sont accrues entre 2011 et 2015.

Un rattrapage en demi-teinte s'est produit au cours de la période 2006-2016: les pays affichant les inégalités de revenus les plus importantes, tels que la Lettonie et le Portugal, ont connu les plus fortes baisses en matière de rapport interquintile de revenu au cours de la période concernée (voir graphique 8). Cependant, ce rattrapage a été plus soutenu entre 2006 et 2010 qu'au cours des années suivantes.

Graphique 8: rattrapage des États membres peu performants par rapport aux États membres les plus performants en matière d'inégalités de revenus dans l'Union entre 2006 et 2016



Source: Calculs de l'auteur basés sur les données de l'EFT-UE

D'un point de vue global, le rythme de la convergence dans l'Union au cours de la période 2006-2016 est estimé à 2 % par an.

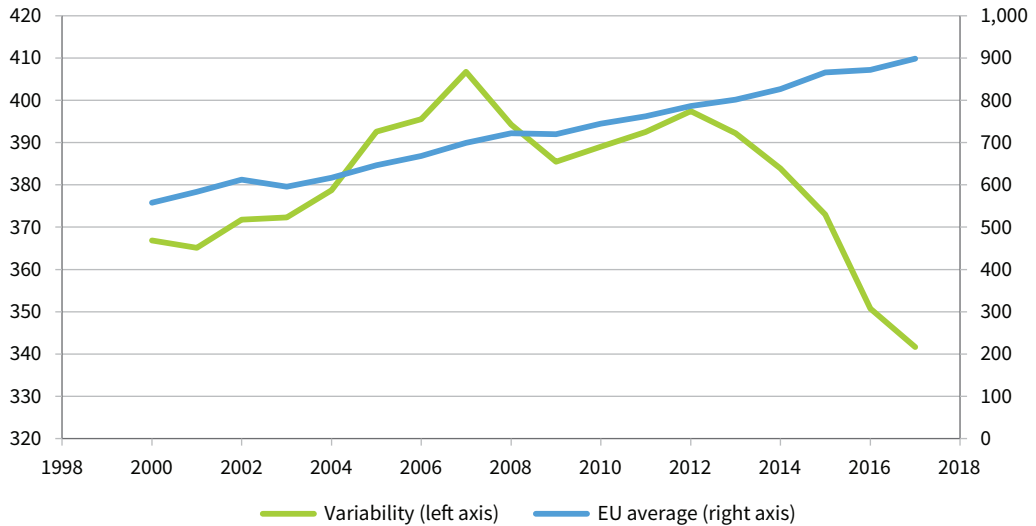
Niveau du salaire minimum national

L'indicateur relatif au niveau du salaire minimum national est basé sur les salaires minimums nationaux des États membres applicables aux employés dans tous les secteurs ou du moins, dans une majorité d'entre eux, exprimés en SPA² (aucune analyse au niveau régional n'a été menée, car les données relatives à cet indicateur ne sont pas disponibles au niveau NUTS 2.)

Au cours de la période 2000-2017, une **convergence vers le haut** des salaires minimums mensuels nationaux a été observée dans 20 États membres. En moyenne, l'indicateur est passé de 524 à 915 SPA tandis que la variabilité parmi les États membres a diminué (voir graphique 9). Les disparités entre les pays ont cependant suivi des schémas d'évolution différents selon les sous-périodes examinées. Elles se sont accentuées au cours des périodes 2000-2007 et 2009-2012, indiquant une divergence vers le haut, puis se sont rapidement réduites après 2012, attestant une nette convergence ascendante.

² L'analyse porte uniquement sur les États membres qui disposaient d'un salaire minimum national en vigueur pendant toute la période examinée (2000-2017), à savoir la Belgique, la Bulgarie, la Croatie, l'Espagne, l'Estonie, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

Graphique 9: évolution de la convergence concernant le niveau des salaires minimums nationaux dans l'Union entre 2000 et 2017



Remarque: La variabilité est exprimée en écart type.

Source: Calculs de l'auteur basés sur les données de l'EFT-UE

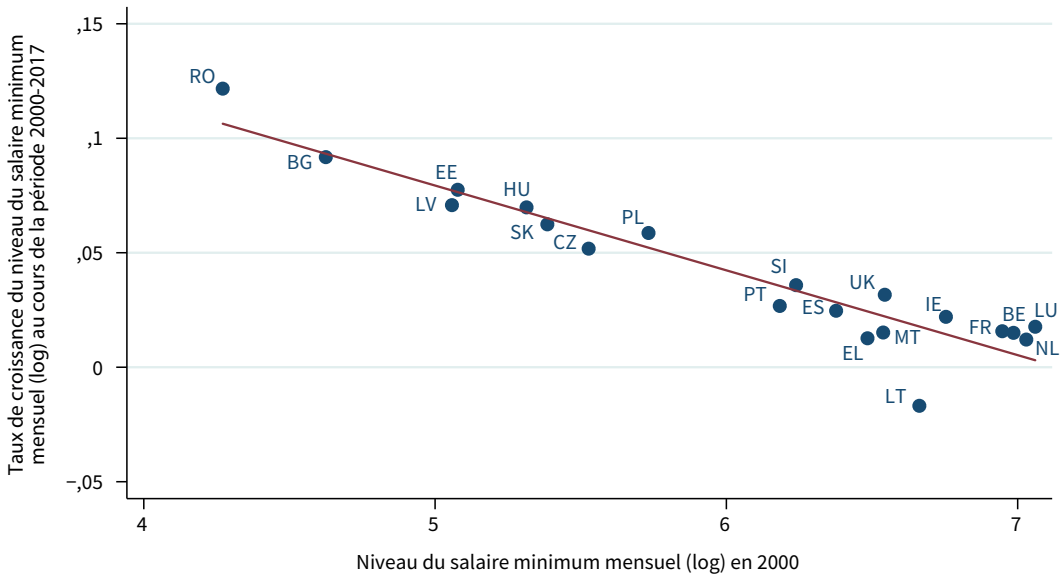
Les données révèlent des salaires minimums ainsi qu'une variabilité plus élevés parmi les États membres de la zone euro par rapport aux États membres situés hors de la zone euro. En outre, alors que les pays de la zone euro ont connu une convergence vers le haut, les États membres ne faisant pas partie de la zone euro ont connu une divergence vers le haut marquée entre 2000 et 2006, suivie par une diminution des disparités.

Entre 2000 et 2017, les disparités se sont globalement accrues par rapport au pays le plus performant, le Luxembourg, qui affichait un salaire minimum mensuel supérieur à celui de tous les autres États membres, allant de 1 150 à près de 1 600 SPA. Les pays qui sont parvenus à réduire l'écart avec le Luxembourg sont peu nombreux: il s'agit de l'Estonie, de la Hongrie, de la Pologne, de la Roumanie et du Royaume-Uni.

Au cours de la période 2000-2017, les données mettent en évidence un processus de rattrapage se produisant au rythme de 4 % par an: les pays dont les salaires minimums nationaux étaient les plus faibles en 2000, tels que la Bulgarie, l'Estonie et la Roumanie, affichent les meilleurs taux de croissance, tandis que les pays dont les niveaux de salaire minimum national étaient initialement les plus élevés, à savoir la Lituanie et les Pays-Bas, ont connu des taux de croissance plus bas, voire négatifs (voir graphique 10).

La vitesse de convergence était supérieure parmi les pays de l'EU-13 et les États non membres de la zone euro. Le rattrapage se poursuit à un rythme plus soutenu depuis 2010.

Graphique 10: rattrapage des États membres peu performants par rapport aux États membres les plus performants concernant le niveau des salaires minimums nationaux dans l'Union entre 2000 et 2017



Source: Calculs de l'auteur basés sur les données de l'EFT-UE

Examen de l'option d'un salaire minimum européen

Dans la section «Contexte politique» (p. 2) du présent document, il est indiqué que l'une des options envisagées pour favoriser la convergence socio-économique consiste à mettre en œuvre un régime de salaire minimum européen. La présente section vise à examiner le fonctionnement des mécanismes relatifs au salaire minimum dans les États membres ainsi que les implications de la mise en œuvre d'un tel régime, si celui-ci était adopté.

Situation actuelle

Actuellement, la politique de salaire minimum relève de la compétence des États membres, bien que certains aspects connexes soient indirectement abordés dans l'acquis social de l'Union: la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne fait par exemple référence à la négociation collective (article 28) et à des conditions de travail respectueuses de la dignité (article 31). La grande majorité des États membres (22 sur 28) disposent d'un salaire minimum national; dans les six autres, les salaires minimums sont fixés par secteur ou par profession au moyen de conventions collectives.

Les salaires minimums sont mis en œuvre de manière très différente en fonction des États membres. En premier lieu, l'instrument réglementaire utilisé pour déterminer le niveau du salaire minimum n'est pas le même partout. Dans la plupart des États membres, 17 en tout, un salaire minimum national unique est fixé par la réglementation légale. Cette approche est principalement mise en œuvre en Europe de l'Ouest, en Allemagne, ainsi que dans le centre et en Europe de l'Est. Dans cinq États membres, y compris la Belgique et certains pays d'Europe de l'Est, un salaire minimum national unique est établi par la négociation collective. Dans cinq autres États membres, à savoir l'Autriche, l'Italie et les pays nordiques (Danemark, Finlande et Suède), des salaires minimums sont fixés par secteur ou par catégorie professionnelle au moyen de la négociation collective. Dans les pays de ce dernier groupe, les salaires minimums peuvent varier en fonction du secteur d'activité et du poste, de la profession ou de l'âge des travailleurs. Enfin, à Chypre, les salaires minimums applicables à certaines catégories professionnelles sont fixés par la législation.

En ce qui concerne la portée et l'applicabilité des salaires minimums, certains pays ont un salaire minimum national ou universel, tandis que dans les États où les salaires minimums

sont fixés au niveau des secteurs d'activités ou des catégories professionnelles, le degré de couverture peut parfois varier considérablement. Les systèmes basés sur un régime national unique sont caractérisés par un seuil salarial général, habituellement fixé au niveau national, qui s'applique à tous les employés (avec certaines exceptions). Les régimes sectoriels ou professionnels ne sont en revanche pas soumis à un seuil salarial général, mais fixent des salaires minimums pour des secteurs ou des catégories professionnelles spécifiques (Schulten, 2015).

Pour ce qui est du niveau des salaires minimums, ces derniers allaient de 261 EUR par mois en Bulgarie à 1 999 EUR par mois au Luxembourg en janvier 2018 (Eurostat, 2018). On constate une variation plus importante entre les pays de la zone euro qu'entre les pays non membres de la zone euro. Ces différences apparaissent moins prononcées lorsque des parités de pouvoir d'achat (PPA) sont appliquées aux dépenses de consommation finales des ménages. Si le salaire minimum est exprimé en termes relatifs, à savoir sous forme de pourcentage du salaire médian, les données de l'OCDE portant sur 19 États membres indiquent que le salaire minimum varie entre 37 % du salaire médian en Espagne et 61 % en France en 2016 (Schulten, 2014).

Fixation d'un niveau

L'aspect principal, et le plus controversé, d'une éventuelle politique européenne en matière de salaire minimum est le niveau auquel il serait fixé et la définition de ce qui est entendu par des «salaires équitables assurant un niveau de vie décent» ou des «salaires minimum adéquats», expressions employées dans le texte du socle européen des droits sociaux. Parmi les différentes approches qui ont été envisagées, la plus couramment mise en avant consiste à fixer le salaire minimum en proportion du salaire moyen, du salaire médian ou du produit national brut (PNB) par habitant ou par travailleur, chacune de ces possibilités ayant des implications différentes (Fernández-Macías et Vacas-Soriano, 2015).

La plupart des propositions préconisent de déterminer un certain pourcentage du salaire médian ou du salaire moyen nationaux, le taux le plus fréquemment suggéré étant de 60 %. Le comité européen des droits sociaux du Conseil a proposé une définition qui établit

qu'un salaire «équitable» ou «décent» doit représenter au moins 60 % du salaire net moyen. Parallèlement, le Parlement a invité la Commission à fixer un objectif pour l'Union visant à ce que les salaires minimums soient fixés à au moins 60 % du salaire moyen concerné.

L'une des autres possibilités examinées concerne la création d'un organisme européen chargé de conseiller la Commission et les États membres sur la question du salaire minimum et d'ajuster chaque année le niveau cible en fonction de sa propre évaluation de la situation économique et sociale, sur le modèle de la Low Pay Commission (commission sur les bas salaires) du Royaume-Uni. Le degré de coordination dans le domaine des relations professionnelles est également déterminant, car, comme il a été indiqué précédemment, les moyens employés pour déterminer le niveau du salaire minimum varient d'un État membre à l'autre. L'uniformisation de ces différents systèmes constituerait un enjeu majeur de la mise en œuvre de cette option stratégique.

Réglementation

Le type de réglementation mis en place au niveau de l'Union et les mécanismes adoptés pour la mise en œuvre seraient également des aspects essentiels de l'élaboration d'une politique européenne en matière de salaire minimum. Certains partisans préconisent l'utilisation de dispositifs non contraignants tels que la méthode ouverte de coordination (MOC), fondée sur la coopération volontaire des États membres. D'autres demandent l'application d'une forme plus «dure» de coordination des salaires minimums dans l'Union, mais une telle approche nécessiterait un niveau élevé et difficilement envisageable de consensus entre les États membres et aurait des conséquences non seulement pour les pouvoirs publics, mais également pour les partenaires sociaux et les autres parties prenantes. Les deux approches seraient difficiles à mettre en œuvre, en particulier la plus contraignante, étant donné que les salaires sont, à l'heure actuelle, explicitement exclus du champ d'application des traités de l'Union. Aucune unanimité ne se dégage, même en ce qui concerne la possibilité que les États membres se mettent d'accord sur une forme de coordination non contraignante de type MOC.

Incidence

La mise en place d'une politique européenne de coordination des salaires minimums aurait des effets très variables d'un État membre à l'autre et fortement dépendants du mécanisme choisi pour la mise en œuvre. Que l'approche adoptée soit contraignante ou non, un tel régime aurait une incidence plus faible dans les États membres disposant déjà d'un système de

salaires minimum légal ainsi que dans ceux où un plancher salarial unique est négocié dans le cadre de conventions collectives au niveau national. En revanche, les répercussions se feraient davantage sentir dans les États membres où les salaires minimaux sont établis par la négociation collective au niveau des secteurs d'activité ou des catégories professionnelles (Eurofound, 2014; Fernández-Macías et Vacas-Soriano, 2015).



Orientations politiques

Convergence vers le haut des performances dans le domaine socio-économique

La convergence socio-économique est d'une importance cruciale pour l'Union, car elle est à la base de la prospérité économique partagée qui est au cœur du projet européen et de la création de l'euro. Les données empiriques recueillies dans le cadre de la présente étude montrent que les États membres convergent vers de meilleures conditions socio-économiques malgré les effets défavorables de la crise. Les indicateurs macroéconomiques indiquent que les États membres qui ont adhéré à l'Union depuis 2004 rattrapent les pays les plus riches de l'Europe de l'Ouest tant sur le plan du PIB par habitant que sur le plan du revenu disponible des ménages. La variabilité parmi les pays de la zone euro est toutefois en augmentation et les disparités régionales s'accroissent depuis le début de la crise.

Des inégalités de revenus accrues

Malgré les tendances positives observées au niveau de trois indicateurs socio-économiques sur les quatre qui ont été examinés dans le cadre de l'étude, la situation relative aux inégalités de revenus dans l'Union s'est dégradée et la convergence ascendante a cessé depuis le début de la crise. Le rapport interquintile de revenu met en évidence des inégalités croissantes en matière de répartition des revenus de la population ainsi que des disparités plus importantes parmi les États membres. Bien que cet indicateur soit reparti à

la hausse depuis 2006, les résultats indiquent que des efforts particuliers devraient être déployés afin de réduire non seulement les disparités entre les pays, mais également les inégalités au sein de la population de l'Union.

Option stratégique en faveur d'un salaire minimum européen

La gravité de la crise a attiré l'attention sur les asymétries sociales qui accompagnent les asymétries macroéconomiques existant au niveau de l'Union et a mis en lumière le fait que les objectifs en matière sociale et économique ont une influence les uns sur les autres. Les dirigeants européens ont reconnu qu'il ne fallait pas négliger les questions sociales sous peine d'encourir des risques et des coûts élevés à long terme. Le socle européen des droits sociaux est l'un des produits issus de ce constat; il vise à garantir de meilleures conditions de vie et de travail dans l'ensemble de l'Europe et à combattre l'exclusion sociale au moyen d'un accès plus facile aux droits sociaux, y compris les droits à l'éducation, à la formation, à la protection sociale et à la santé. En liaison avec les principes du socle, la mise en place d'un mécanisme européen de coordination des salaires minimums a été largement débattue ces dernières années, dans la perspective de favoriser une convergence accrue en matière de revenu disponible et de réduire le nombre de travailleurs pauvres.

Il existe un certain nombre d'arguments en faveur et en défaveur de l'instauration d'une politique européenne en matière de salaire

minimum. Les principales raisons avancées pour soutenir un tel projet sont les suivantes:

- une politique européenne en matière de salaire minimum permettrait, grâce à l'augmentation des salaires les plus bas, de réduire le nombre de travailleurs pauvres, le risque de pauvreté et d'améliorer la qualité de vie des citoyens européens, en particulier dans les États membres où les salaires sont très bas (Schulten, 2012).
 - la hausse des salaires les plus bas, notamment dans les pays à bas salaires, contribuerait à créer une convergence vers le haut dans le domaine social et renforcerait la dimension sociale de l'Union, permettant ainsi de consolider la confiance des citoyens dans la valeur du projet européen ainsi que leur adhésion à ce dernier.
 - l'établissement d'un salaire minimum se justifie également d'un point de vue éthique, dans la mesure où un consensus sociétal peut être établi concernant un seuil salarial en dessous duquel il n'est pas acceptable de descendre, même si certains employeurs et travailleurs sont prêts à l'enfreindre (Fernández-Macías et Vacas-Soriano, 2015).
 - sur le plan économique, une politique européenne en matière de salaire minimum pourrait conduire à un renforcement de la demande globale dans les États membres puisque les travailleurs à bas salaires seraient plus enclins à consommer (Herr et Kazandziska, 2011; Parlement européen, 2016). En ce qui concerne notamment les pays qui présentent des excédents, une augmentation plus marquée du salaire minimum serait susceptible de stimuler l'économie nationale et, par conséquent, de réduire les déséquilibres économiques en Europe (ministère français de l'économie et des finances, 2015);
 - la coordination des salaires minimums pourrait également constituer un complément important de l'intégration économique en tant que moyen de dissuasion contre le dumping social et la concurrence salariale excessive qui touchent certains secteurs de l'économie européenne, tels que le bâtiment et le transport routier. Cela permettrait ainsi de réduire les pressions qui s'exercent sur les systèmes de négociation nationaux en raison des migrations économiques à l'intérieur de l'Union, car celles-ci diminueraient (Vaughan-Whitehead, 2010).
- Il existe néanmoins des arguments solides contre un tel projet:
- la mise en œuvre d'une politique européenne en matière de salaire minimum risque d'être très difficile, car elle aura des répercussions significatives sur les systèmes nationaux de relations professionnelles ainsi que sur les compétences dévolues aux partenaires sociaux.
 - une telle politique pourrait ne pas répondre aux besoins et aux spécificités de chaque État membre et dégrader les institutions locales du marché du travail qui existent actuellement en entravant leur efficacité.
 - la compétitivité des États membres pourrait être touchée, notamment en ce qui concerne les biens et services requérant une main-d'œuvre peu qualifiée et les secteurs à bas salaires dans lesquels l'Europe est en concurrence avec des pays tiers (Fernández-Macías et Vacas-Soriano, 2015).
 - enfin, il existe un argument important relatif à la faisabilité juridique d'un tel projet, étant donné qu'en principe, le niveau des salaires et les mécanismes de formation des salaires ne relèvent pas des compétences de l'Union. L'article 153 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) indique explicitement que les rémunérations sont exclues du champ d'application du nouveau chapitre consacré à la politique sociale.



Ressources

Toutes les publications d'Eurofound sont disponibles à l'adresse suivante:

www.eurofound.europa.eu

Thème traité sur le site web d'Eurofound, «Suivi de la convergence dans l'Union européenne»:

<https://www.eurofound.europa.eu/fr/topic/monitoring-convergence-in-the-european-union>

EU convergence monitoring hub (plateforme de suivi de la convergence dans l'Union):

<https://www.eurofound.europa.eu/fr/data/convergence-hub>

Barro, R. J. et Sala-i-Martin, X. (1992), «Convergence», *Journal of Political Economy*, vol. 100, n° 2, p. 223-251.

Bongardt, A. et Torres, F. (2013), «Forging sustainable growth: The issue of convergence of preferences and institutions in EMU», *Intereconomics*, vol. 48, n° 2, p. 72-77.

Busch, K., Hermann, C., Hinrichs, K. et Schulten, T. (2013), *Euro crisis, austerity policy and the European social model: How crisis policies in southern Europe threaten the EU's social dimension*, Friedrich-Ebert-Stiftung, Bonn.

BusinessEurope (2012), *Towards a job-rich recovery*, avis sur le paquet «Emploi», Bruxelles.

BCE (Banque centrale européenne) (2017), *Real convergence in the euro area: A long-term perspective*, série des publications occasionnelles, n° 203, Francfort.

Eichengreen, B. (2007), *The European economy since 1945: Coordinated capitalism and beyond*, Princeton University Press, Princeton, NJ.

Confédération européenne des syndicats (CES) (2014), *Discussion note on minimum wages in Europe for the Warschau Seminar of the ETUC Collective Bargaining Committee*, Bruxelles.

Eurofound (2018), *Upward convergence in the EU: Concepts, measurements and indicators (Convergence vers le haut dans l'UE: concepts, mesures et indicateurs)*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.

Eurofound (à paraître), *Progress on convergence in employment and the socioeconomic area* (Progrès réalisés en matière de convergence dans le domaine de l'emploi et dans le domaine socio-économique), Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.

Commission européenne (1993), *Avis de la Commission sur une rémunération équitable*, COM(93) 388 final, Bruxelles.

Commission européenne (1996), *Rémunérations équitables – Rapport intermédiaire*, COM(96) 698 final, Bruxelles.

Commission européenne (2014), *Employment and social developments in Europe 2014*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.

Commission européenne (2017a), *Recommandation (UE) 2017/761 de la Commission du 26.4.2017 sur le socle européen des droits sociaux*, C/2017/2600, Bruxelles.

Commission européenne (2017b), *Document de réflexion sur la dimension sociale de l'Europe*, COM(2017) 206 final, Bruxelles.

Parlement européen (2016), *Rapport sur le dumping social dans l'Union européenne*, 2015/2255(INI), Bruxelles.

Eurostat (2018), *Statistiques sur le salaire minimum*, page web, consultée le 30 novembre 2018.

- Fernández-Macías, E. et Vacas-Soriano, C. (2015), «A coordinated EU minimum wage policy?», *European Journal of Industrial Relations*, vol. 22, n° 2, p. 97-113.
- Herr, H. et Kazandziska, M. (2011), *Principles of minimum wage policy – Economics, institutions and recommendations*, Global Labour University Working Paper n° 11, Bureau international du travail, Genève.
- Juncker, J.-C., Tusk, D., Dijsselbloem, J., Draghi, M. et Schulz, M. (2015), *Compléter l'Union économique et monétaire européenne* [Le rapport des cinq présidents], Commission européenne, Bruxelles.
- Ministère de l'économie et des finances (France) (2015), *Pourquoi et comment approfondir aujourd'hui le marché intérieur européen*, Trésor-Éco, n° 156.
- Moscovici, P. (2017), «Making economic and social convergence our political priority», observations finales, *Reinventing convergence: Towards economic resilient structures*, 19 octobre, Bruxelles.
- Ridao-Cano, C. et Bodewig, C. (2018), *Growing united: Upgrading Europe's convergence machine*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Schulten, T. (2012), «European minimum wage policy: A concept for wage-led growth and fair wages in Europe», *International Journal of Labour Research*, vol. 4, n° 1, p. 85-104.
- Schulten, T., Müller, T. et Eldring, L. (2015), «Prospects and obstacles of a European minimum wage policy», dans Van Gyes, G. et Schulten, T. (éd.), *Wage bargaining under the new European economic governance*, ETUI, Bruxelles.
- Seeliger, M. (2018), «Why do (some) European trade unions reject minimum wage regulation?», *Culture, Practice & Europeanization*, vol. 3, n° 1, p. 37-46.
- Vaughan-Whitehead, D. (2010), «Towards an EU minimum wage policy?», dans Vaughan-Whitehead, D. (éd.), *The minimum wage revisited in the enlarged EU*, Edward Elgar, Cheltenham, Royaume-Uni.
- Vaughan-Whitehead, D. et Vazquez-Alvarez, R. (2018), *Convergence in the EU: What role for industrial relations?*, OIT, Genève.

La convergence socio-économique est à la base du projet européen, et la nécessité de promouvoir tant la convergence sociale que la convergence économique s'est hissée au rang des priorités stratégiques de l'Union ces dernières années. La présente note d'orientation fournit une image actualisée de la convergence d'une sélection d'indicateurs socio-économiques dans les États membres et les régions de l'Union. L'étude conclut que les États membres convergent vers de meilleures conditions socio-économiques malgré les effets défavorables de la crise, mais que les inégalités de revenus au sein de la population de l'Union ont augmenté.

Le présent document examine également une option stratégique possible visant à renforcer la convergence et à prévenir les divergences au sein de l'Union: l'instauration d'un salaire minimum européen.

La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) est une agence tripartite de l'Union européenne dont le rôle est de fournir des informations dans le domaine des politiques sociales et liées au travail. Eurofound a été instaurée en 1975 par le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil en vue de contribuer à la planification et à la mise en place de meilleures conditions de vie et de travail en Europe.

